



Communiqué spécial sur la situation des droits de l'homme des personnes migrantes

- 1.** Les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et de la Caraïbe, réunis à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, le 3 décembre 2011, dans le cadre du Sommet de la Communauté d'États de l'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC),
- 2.** Se félicitent des résultats de la Réunion régionale sur la protection des personnes migrantes, tenue les 27 et 28 juin 2011 à Lima, Pérou ;
- 3.** Réaffirment également leur préoccupation quant à la situation de vulnérabilité des personnes migrantes et de leurs familles face aux violations de leurs droits humains et à leur manque de protection. Par conséquent, ils encouragent les États à accroître leurs efforts nationaux, binationaux et régionaux en vue de continuer à avancer vers la consolidation d'un plein développement économique et social dans notre région, libre de tous les facteurs expulseurs qui stimulent la migration internationale, celle-ci devant être une décision autonome.

4. Prennent note des accords réalisés durant la Réunion ministérielle sur la délinquance organisée transnationale et la sécurité des migrants tenue à Mexico le 8 octobre 2010, et exhortent les autorités des participants à poursuivre leur avancée dans la mise en pratique de ces accords.

5. Soulignent la nécessité de promouvoir des actions coordonnées des gouvernements d'Amérique latine et de la Caraïbe pour affronter, combattre et sanctionner, avec toute la rigueur voulue et sur la base des conventions internationales sur la matière et des législations nationales, le trafic illicite d'émigrants et la traite de personnes dans les pays d'origine, de transit et de destination des émigrants. De même, ils reconnaissent la nécessité de promouvoir et de reformuler des stratégies et des actions conjointes régionales, ainsi que bilatérales, pour mettre en œuvre des programmes de protection et d'assistance aux personnes migrantes dans les sociétés d'origine, de transit et de destination.

6. Expriment leur rejet de la criminalisation des migrants. Dans ce sens, ils rappellent l'engagement décidé de combattre le racisme et

la xénophobie que peuvent subir les émigrants et leurs familles, en promouvant la revendication de leurs capacités en tant qu'acteurs politiques, économiques, culturels et scientifiques fondamentaux qui contribuent aux processus de développement et d'intégration aussi bien des sociétés d'origine, que de transit et de destination.

7. De même, ils réitèrent leur soutien le plus ferme à tous les efforts nationaux et régionaux qui permettent de relever les défis de la migration à partir d'une perspective intégrale, se basant sur les principes de tolérance, solidarité, complémentarité, égalité des sexes, justice, inclusion et d'équité sociale et mettant l'accent sur le plein respect des droits humains des migrants et de leurs familles, et réaffirment la responsabilité que doivent assumer les pays d'origine, de transit et de destination en ce qui concerne le processus migratoire.

8. Reconnaittent les personnes migrantes comme axe des politiques migratoires, (*sic*) et de la promotion des migrations sûres, (*sic*) mécanismes souples et permanents de régularisation dans les pays de destination et des politiques renforçant leur intégration ; avec des sauvegardes spéciales pour les collectivités les plus vulnérables.



- 9.** Réaffirment l'importance de défendre un agenda positif concernant le sujet migratoire, dans lequel la spécificité de la migration latino-américaine et caribéenne soit reconnue. De même, ils soulignent la reconnaissance des bénéfices de l'interculturalité comme apport des migrants aux pays d'origine et de destination, ainsi que l'importance de favoriser et d'intensifier des programmes créant des synergies entre la migration et le développement. *(sic)*

- 10.** Expriment leur préoccupation au sujet de l'impact de la crise économique et financière internationale sur la situation socio-économique et de la précarisation des conditions de travail et d'emploi des travailleurs et des travailleuses migrants et de leurs familles.